

**Déclaration des élus SNTRS CGT, SNCS FSU, SGEN CFTD, SNPTES UNSA au Conseil
d'Administration Inserm du 6 octobre 2022**

La hausse de 3,5 % du point d'indice pour les agents Inserm ne sera semble-t-il pas compensée par l'État. Cette hausse ne compense pas l'inflation (environ 6%) et la perte de pouvoir d'achat de ces 10 dernières années (de l'ordre de 20%) et elle devra être intégralement financée en 2022, sur les fonds propres de l'Institut, ce qui représente environ 8 millions d'euros. Cette somme très importante viendra donc en déduction des faibles augmentations obtenues avec la LPR qui cette année couvraient essentiellement le protocole RIPEC d'augmentation des primes chercheurs. Nous tenons également à rappeler ici que les chercheurs et ITA Inserm font partie des agents de l'État les plus mal payés. Qu'ils sont les seuls pour ce qui concerne les chercheurs, à être dans l'obligation de faire une demande spécifique pour obtenir leur prime (part C3). Que ces primes RIFSEEP pour les IT et RIPEC pour les chercheurs ont subi une dévaluation presque 6% cette année sans compensation aucune.

Ce désengagement de l'État vis-à-vis de son personnel de la Recherche est inacceptable et va à l'encontre des paroles du Président de la république et de la place qu'il souhaite pour la Recherche et l'innovation française.